



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL36-DE



Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

36- DÉSIGNATION DU CANDIDAT RETENU SUITE À L'APPEL À PROJET DE LA COUR DE LA MISSION

La Ville des Herbiers, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée ont conclu, le 04 septembre 2019, une convention de veille et de maîtrise foncière visant à favoriser la restructuration de deux secteurs urbains (l'îlot rue Nationale et la Cour de la Mission).

En vertu de cette convention, l'EPF de la Vendée s'est engagé à assurer des missions de portage foncier pour la réalisation de projets de logements et de renouvellement urbain.

L'EPF de la Vendée a organisé une consultation d'opérateurs en collaboration avec la ville des Herbiers afin de céder le foncier à un opérateur pour l'opération liée à la Cour de Mission.

Cette consultation a pour but de mettre en concurrence différents bailleurs sociaux sur la qualité de leur projet et leur offre financière d'acquisition, afin d'atteindre le prix de revient de l'opération. Il ne s'agit pas d'un appel d'offres au sens du Code de la commande publique, mais d'une consultation dite "appel à projet" (AAP).

L'appel à projet est un outil de démarche collaborative public-privé, à la disposition des personnes morales de droit public, collectivités territoriales, agences de l'Etat ou autorités administratives en vue de la réalisation d'un objectif d'intérêt général.

Il consiste à susciter des initiatives privées, prestation ou projet complet, de la part de tiers intéressés, à sélectionner la proposition la plus adéquate et à apporter un soutien public et partiel à sa mise en œuvre. Ce soutien peut être une subvention, la cession à titre onéreux d'un bien ou sa mise à disposition, l'attribution d'un droit d'occupation domaniale ou d'une autorisation d'urbanisme, la mise en œuvre d'un projet social, environnemental, culturel ou technologique.

Ainsi, les bailleurs sociaux ont été mis en concurrence sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'EPF de la Vendée avec la collectivité, qui a été transmis aux opérateurs le 30 juin 2023.

Après étude et validation de la programmation, il est proposé de retenir le projet du groupement Podeliha et DGA architectures pour une cession à charge de 90 000 € HT.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette désignation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 08 juillet 2019 pour une convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers sur les périmètres de la Cour de la Mission et de la rue Nationale et ses avenants,

Vu l'extrait de la présentation du candidat retenu ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- désigne le groupement Podeliha et DGA architectures lauréat de l'appel à projet lancé pour la Cour de la Mission,
- accepte la cession à charge de 90 000 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024